02330 La Chapelle Monthodon

02330 la Chapelle Monthodon le 19 juin 2013

À l'attention de Monsieur Eric Mangin, Conseiller Général du canton de Condé en Brie.

Monsieur le Conseiller Général,

Vous n'êtes pas sans savoir que la route départementale 203 permet aux habitants de la commune de se rendre notamment au chef-lieu du canton. Celle-ci se dégrade de façon importante en raison de l'augmentation du trafic local, des transports routiers toutes catégories mais aussi des intempéries.

Depuis de nombreuses années, quand deux véhicules sont amenés à se croiser, l'un des conducteur doit faire l'effort, non pas de ralentir comme habituellement sur une route de campagne, mais de s'arrêter. Et pour cause ! Les bas-côtés de cette voie départementale sont devenus extrêmement dangereux. Des dizaines de trous jalonnent ceux-ci, en particulier dans le sens La Chapelle Monthodon/Condé en Brie.

Les lois de décentralisation de l'État ont attribué la gestion de la voirie au Conseil Général. Mais le budget départemental des réseaux de voirie est-il suffisant pour assurer correctement la sécurité et le confort routier ? La qualité de la voirie est pourtant l'atout majeur pour le développement économique et touristique de notre canton.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Conseiller Général, de bien vouloir prendre en considération le signalement de ces dégradations observées et de faire procéder à différentes interventions correctives.

Croyez, Monsieur le Conseiller Général, en notre considération distinguée.